

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE
S/8248
16 novembre 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES FAITS RECENTS
QUI SE SONT PRODUITS A CHYPRE

1. Je dois appeler l'attention du Conseil de sécurité sur un très grave incident qui s'est produit dans le secteur Ayios Theodoros/Kophinou du district de Larnaca, le 15 novembre 1967. Cet incident ainsi que les faits qui en sont à l'origine et qui l'ont suivi immédiatement sont exposés ci-après.
2. La tension s'était accrue fortement dans ce secteur ces dernières semaines du fait que les Chypriotes turcs étaient opposés à ce que la police chypriote recommence à patrouiller le village mixte d'Ayios Theodoros, le long de la route principale d'accès venant du point de Skarinou, sur la grande route de Nicosie à Limassol. Cette route principale d'accès pénètre dans le village par le nord, traversant le quartier chypriote turc. Des patrouilles avaient eu lieu à intervalles réguliers depuis le début de la crise en 1963-1964, mais après certains incidents au cours desquels des coups de feu avaient été échangés, les 20-21 et 29-30 juillet 1967, la police chypriote avait décidé de sa propre initiative de s'abstenir d'utiliser la route principale de Skarinou jusqu'à ce que le calme fût revenu et la tension atténuée. Au lieu de faire ce qu'elle avait fait jusque-là, la police chypriote pénétrait dans le village par le sud (où se trouve le quartier chypriote grec) et informait par avance la Force des Nations Unies de ces patrouilles, de sorte que la Force pût observer leur avance pacifique.
3. La police chypriote a cherché à reprendre ses patrouilles régulières en venant du nord, le 7 septembre, date à laquelle la Force des Nations Unies a estimé qu'il s'était écoulé un laps de temps suffisant pour que la situation se stabilise et pour que l'on revienne à la pratique habituelle. Le 7 septembre, une patrouille de la police chypriote a emprunté la route principale d'accès et a pénétré dans le village d'Ayios Theodoros sans incident, mais les combattants chypriotes turcs locaux ne lui ont pas permis d'emprunter le même chemin au retour. Le 16 septembre, le Gouvernement chypriote a décidé d'envoyer dans le village une

autre patrouille de police qui emprunterait la route principale et il a prié la Force des Nations Unies de l'escorter, ce que la Force a fait. La patrouille a atteint le village sans incident grave, bien que les combattants chypriotes turcs locaux eussent refusé de nouveau de lui permettre d'emprunter cette route au retour, et ce n'est qu'après avoir menacé et maltraité l'escorte fournie par la Force, que les combattants se sont inclinés devant les instructions reçues de leurs dirigeants à Nicosie et ont permis à la patrouille et à son escorte de passer.

4. Après le 16 septembre, la Force des Nations Unies a fait un certain nombre de représentations aux dirigeants chypriotes turcs et au Gouvernement turc au sujet de la reprise des patrouilles de la police chypriote. La Force des Nations Unies a soutenu qu'il fallait revenir à l'état de choses antérieur au 30 juillet 1967 et que la police chypriote devait être en mesure de patrouiller le village d'Ayios Theodoros en empruntant la route principale d'accès, comme elle l'avait fait par le passé, environ deux fois par semaine. Mais les dirigeants chypriotes turcs sont demeurés inflexibles et ont soutenu que ces patrouilles ne pourraient être reprises que lorsque la Garde nationale se serait retirée des positions qu'elle avait occupées, les 12 et 13 mai 1967, le long de l'avenue Artémis, à Larnaca (voir S/7969, par. 69). La Force des Nations Unies a fait valoir à maintes reprises que ces deux états de choses n'étant pas analogues, ne pouvaient être liés l'un à l'autre, puisque dans le cas du village d'Ayios Theodoros, le principal problème était de rétablir la liberté de déplacement de la police chypriote alors que le long de l'avenue Artémis, il ne s'agissait pas de la liberté de déplacement, qui n'avait jamais été entravée, mais d'une nouvelle zone d'affrontement qui avait surgi du fait des fortifications édifiées par la Garde nationale et du fait que les combattants chypriotes turcs avaient réagi en faisant en partie de même de l'autre côté de l'avenue.

5. Tandis que ces négociations se poursuivaient, le Gouvernement chypriote s'impatiait de plus en plus et insistait pour que les patrouilles soient reprises sans tarder. A l'issue d'un examen attentif, la Force des Nations Unies a proposé au Gouvernement chypriote, le 18 octobre, et au Chargé d'affaires turc ainsi qu'aux dirigeants chypriotes turcs, le 19 octobre, un calendrier pour la reprise progressive des patrouilles de la police chypriote à partir du 2 novembre. Le Gouvernement chypriote a accepté le calendrier proposé. Le camp turc avait des réserves à son égard, mais il a accepté d'examiner la question une fois de plus.

6. J'ai pleinement approuvé les efforts déployés par la Force pour régler la situation à Ayios Theodoros et j'ai fait à maintes reprises des représentations au représentant permanent de la Turquie au Siège pour appuyer ces efforts. Le 27 octobre, j'ai adressé un appel personnel urgent au Gouvernement turc, lui demandant de coopérer avec la Force et d'accepter le calendrier proposé pour la reprise des patrouilles. Dans sa réponse, reçue le 3 novembre, le Gouvernement turc indiquait qu'il était prêt à accepter ce calendrier à condition que la situation le long de l'avenue Artémis soit réglée simultanément.

7. Lors d'une réunion tenue le 13 novembre sous la présidence de l'Archevêque Makarios, président de la République, et en présence du général Grivas et du Ministre de l'intérieur, le Gouvernement chypriote a fait savoir à mon représentant spécial et au Commandant de la Force qu'il s'inquiétait vivement de ne pas voir la police chypriote reprendre ses patrouilles à Ayios Theodoros, et il a indiqué qu'il ne serait peut-être pas en mesure d'attendre plus longtemps. Mon représentant spécial et le Commandant de la Force ont vivement recommandé de différer la reprise des patrouilles, de manière à gagner du temps pour parvenir à une solution acceptable. Le même jour, dans la soirée, mon représentant spécial a revu le Ministre de l'intérieur et a demandé de nouveau que la reprise des patrouilles soit différée; il a souligné qu'après le relâchement et le retour en Turquie, le 12 novembre, d'un dirigeant chypriote turc, M. Rauf Denktash, président de la Chambre communale chypriote turque - qui s'était rendu secrètement dans l'île le 31 octobre et avait été appréhendé par les forces de sécurité gouvernementales - il y avait lieu de croire que le Gouvernement turc et les dirigeants chypriotes turcs étaient disposés à reconsidérer leur position à l'égard des patrouilles de la police chypriote à Ayios Theodoros et paraissaient sur le point d'accepter le calendrier proposé par la Force en vue de la reprise progressive des patrouilles de la police chypriote. L'attention du Gouvernement chypriote a de nouveau été attirée, dans la matinée du 14 novembre, sur le changement de l'attitude turque ainsi signalé. Toutefois, le Gouvernement chypriote a décidé de reprendre les patrouilles de police, et il a envoyé deux patrouilles à Ayios Theodoros dans l'après-midi du 14 novembre.

8. Le Gouvernement chypriote était informé depuis le début que la Force serait prête, le cas échéant, à prendre les mesures voulues pour rétablir l'état de choses antérieur à Ayios Theodoros et pour permettre à la police chypriote de reprendre ses patrouilles, et en particulier à escorter de nouveau les patrouilles comme elle l'avait fait le 16 septembre. Mais au cours des entretiens à un échelon élevé qui ont eu lieu les lundi 13 et mardi 14 novembre, la participation ou l'appui de la Force n'ont été demandés à aucun moment. D'autre part, il n'était pas question que la Force propose une telle assistance en l'absence d'une demande officielle. C'est seulement le 14 novembre, à 12 h 50^{1/}, que le Commandant des Nations Unies à Kophinou a été avisé par le commandant local de la Garde nationale qu'à 13 h 15, le même après-midi, c'est-à-dire 25 minutes plus tard, deux patrouilles de la police chypriote pénétreraient à Ayios Theodoros, l'une en suivant la principale route d'accès et l'autre par le sud. Le commandant local de la Garde nationale a demandé quelle protection la Force des Nations Unies accorderait aux patrouilles et a fait observer qu'au cas où elle ne leur offrirait pas de protection, la Garde nationale escorterait les patrouilles et "serait prête à faire face à toute éventualité". Avant même que fût présentée cette importante demande - qui, on le notera, a été adressée au Commandant local de la Force et n'a pas été soumise par le gouvernement au siège de la Force, comme on aurait pu s'y attendre - la Force avait constaté que la Garde nationale procédait à des mouvements et à des déploiements militaires de grande envergure dans le secteur d'Ayios Theodoros; par suite, étant donné le bref préavis qui lui avait été donné et le vaste déploiement de forces gouvernementales qui avait été observé, la Force ne pouvait se joindre à la Garde nationale pour mener une action contre les combattants chypriotes turcs qui gardaient l'entrée d'Ayios Théodoros; en effet, elle avait toujours indiqué clairement que si la Garde nationale décidait de faire une démonstration de force dans le village, elle ne pourrait participer à aucune action commune. La position de la Force a été communiquée aux autorités chypriotes locales et au Gouvernement chypriote à Nicosie.

9. Le 14 novembre, à 13 h 30, deux patrouilles de police chypriote ont pénétré sans incident à Ayios Theodoros, où s'est rendu peu après le général Grivas, commandant suprême des forces armées chypriotes. Le lendemain 15 novembre, à 10 heures, une

1/ Dans tous les cas il s'agit de l'heure locale, sauf indication contraire.

autre patrouille, escortée par la Garde nationale, a pénétré dans le village sans difficulté; un tracteur qui barrait la route à l'entrée d'Ayios Theodoros a même été enlevé par les Chypriotes turcs sans que la police ou la Garde nationale eussent à intervenir.

10. Le 15 novembre, à 13 h 40, le Commandant de la Force à Kophinou a été avisé par le Commandant local de la Garde nationale qu'à 14 heures deux patrouilles de la police chypriote convergeraient de nouveau sur Ayios Theodoros à partir des mêmes points (Skarinou, d'une part, le secteur chypriote grec du village, de l'autre) et que ces patrouilles auraient la même composition que celles du matin. Un peu plus tard, lorsque la patrouille partie de Skarinou est arrivée à l'entrée du village, elle a trouvé la route barrée par un tracteur et une charrue. Bien qu'il n'y ait pas eu de Chypriotes turcs près du tracteur on en a observé à proximité d'une école qui se trouvait dans le voisinage. A 14 heures environ la patrouille venant du secteur chypriote grec est arrivée sur les lieux. Cette patrouille était beaucoup plus forte que celle du matin et comprenait une section d'infanterie. Arrivés au barrage, les soldats sont descendus de leurs véhicules, ont déplacé l'obstacle et se sont déployés autour du carrefour à l'extrémité nord du village. Presque immédiatement il y a eu trois ou quatre coups de feu et une rafale d'arme automatique; d'après les renseignements qu'on possède il semble que ces coups de feu aient été tirés par les Chypriotes turcs. La Garde nationale et la police chypriote ont immédiatement ouvert le feu, ce qui a déclenché une fusillade dans tout le village et non seulement des tirs d'armes individuelles mais aussi de mitrailleuses lourdes et de canons de deux livres des autos blindées de la Garde nationale. Pendant l'heure qui a suivi, le combat est devenu intense et la Garde nationale a attaqué le village avec de l'artillerie et des mortiers et a lancé un assaut dès qu'elle a eu atteint l'effectif d'une compagnie environ. Vers le même moment, plusieurs autos blindées et de l'infanterie se sont portées contre les positions des combattants chypriotes turcs couvrant Kophinou, village situé à 2 miles et demi de là et qui n'avait pas pris part à l'affaire de la patrouille mais où la situation était très tendue depuis quelque temps. Vers le soir, les

tirs ont progressivement diminué d'intensité à Ayios Theodoros et l'on n'a plus signalé que des coups de feu sporadiques bien que les tirs n'aient jamais cessé pour une durée appréciable. La plupart des positions chypriotes turques autour du village avaient été prises et la Garde nationale était dans le village, qu'elle contrôlait pratiquement. A Kophinou les tirs ont duré plus longtemps et ce n'est que vers 20 h 30 que les derniers échanges de coups de feu ont cessé. La Garde nationale avait alors occupé presque toutes les positions sur les crêtes dominant le village et était dans le village lui-même, sans toutefois l'occuper entièrement.

11. Dès le début des échanges de coups de feu, la Force n'a cessé de tenter d'obtenir un cessez-le-feu et le Commandant de la Force s'est tenu constamment en rapport avec le Gouvernement chypriote à tous les échelons et avec les dirigeants chypriotes turcs, ainsi qu'avec l'Ambassade de Turquie. Le Gouvernement chypriote a répondu que la question était à l'étude, tandis que les dirigeants chypriotes turcs ont fait savoir avant 18 heures que les combattants chypriotes turcs étaient prêts à cesser le feu.

12. Dans l'après-midi du 15 novembre, je me suis entretenu avec les représentants permanents de la Turquie, de Chypre et de la Grèce. Le représentant permanent de la Turquie, S.E. M. Eralp, avait demandé à me voir afin de me dire que son gouvernement était reconnaissant à l'ONU du concours qu'elle avait prêté pour résoudre l'affaire de Denktash, et afin de me faire savoir que le Gouvernement turc et la communauté chypriote turque acceptaient en principe le calendrier établi par la Force des Nations Unies pour la reprise des patrouilles de la police chypriote à Ayios Theodoros, étant entendu que la Force rendrait l'enceinte du commissariat de police de Kophinou aux éléments de la police chypriote turque et que la Force redoublerait d'efforts pour régler la situation le long de l'avenue Artémis. Lorsque M. Eralp est arrivé à l'heure convenue, au début de l'après-midi du 15 novembre, il était porteur d'instructions supplémentaires d'Ankara concernant les combats d'Ayios Theodoros/Kophinou. D'après le Gouvernement turc, ces combats résultaient d'une attaque préméditée organisée sur un large front par le général Grivas, à l'aide d'armes lourdes et de véhicules blindés. M. Eralp m'a exprimé la

grave inquiétude que ces événements inspiraient au Gouvernement turc et a déclaré qu'à moins que la Force des Nations Unies ne s'interpose entre les factions adverses et ne fasse cesser l'attaque, les hostilités risquaient de s'étendre à toute l'île. Après avoir déclaré à M. Eralp qu'il était dans mes intentions de prier immédiatement le Gouvernement chypriote de consentir au cessez-le-feu proposé par la Force et de retirer la Garde nationale des positions qu'elle avait occupées au cours des combats, j'ai prié le représentant permanent de la Turquie de demander de ma part à son gouvernement de faire preuve de la plus grande retenue dans les circonstances présentes.

13. Immédiatement après m'être entretenu avec le représentant permanent de la Turquie, j'ai eu un entretien avec le représentant permanent de Chypre, S.E. M. Rossides, et lui ai demandé d'exprimer à son gouvernement la très grave inquiétude que m'inspiraient les combats qui se déroulaient à Ayios Theodoros et à Kophinou et le saisissement que j'avais éprouvé en apprenant le traitement que la Garde nationale avait fait subir aux éléments de la Force des Nations Unies stationnés dans le secteur. J'ai fait comprendre à M. Rossides la nécessité urgente de faire cesser les combats et j'ai prié son gouvernement de donner à la Garde nationale l'ordre de se retirer des positions qu'elle avait occupées au cours des combats et de coopérer pleinement avec la Force des Nations Unies pour rétablir la paix et le calme. Le 16 novembre, j'ai adressé au Gouvernement chypriote, par l'intermédiaire de son représentant permanent, une note de protestation contre la façon dont la Garde nationale avait traité le personnel de la Force.

14. Je me suis ensuite entretenu avec le représentant permanent de la Grèce, S.E. M. Bitsios, et ai demandé, par son intermédiaire, au Gouvernement grec d'user de toute son influence pour obtenir qu'un cessez-le-feu effectif intervienne dans le secteur d'Ayios Theodoros/Kophinou et que la Garde nationale se retire des positions qu'elle avait occupées au cours des combats. Je lui ai également fait part du saisissement et de la consternation que j'avais éprouvés en apprenant le comportement de la Garde nationale envers les éléments de la Force des Nations

Unies dans le secteur des troubles. M. Bitsios m'a dit que selon des renseignements qui venaient de lui parvenir, un cessez-le-feu était intervenu à 20 heures (TU) environ. Très peu de temps après notre entrevue, M. Bitsios a appelé mon cabinet pour m'aviser qu'il avait déjà pris contact avec son gouvernement et que ce dernier l'avait prié de m'affirmer de la façon la plus catégorique qu'il ferait tout en son pouvoir pour aider à rétablir la paix et la tranquillité dans le secteur où des incidents ont eu lieu à Chypre.

15. A 18 h 40, le 15 novembre, le Chargé d'affaires turc à Nicosie a transmis verbalement à mon représentant spécial et au Commandant de la Force un message du Ministre turc des affaires étrangères, M. Chaglayangil. Traduisant à partir du turc, le Chargé d'affaires m'a communiqué le texte suivant :

"L'attaque déclenchée contre le secteur d'Ayios Theodoros a introduit un élément de complication inconnu depuis 1964. Bien que la possibilité d'arriver à une solution négociée du problème d'Ayios Theodoros existe encore (il s'agit des patrouilles effectuées par la police de Chypre), cette action constitue une provocation flagrante de la part du Gouvernement chypriote. La Force des Nations Unies à Chypre est priée de faire cesser les combats immédiatement et de faire évacuer les forces armées chypriotes grecques et les forces grecques des secteurs chypriotes turcs d'Ayios Theodoros et de Kophinou. Si elle ne le fait pas, une crise qui ne se limitera pas à l'île sera inévitable. Nous demandons donc que la Force des Nations Unies à Chypre passe immédiatement à l'action."

L'essentiel de ce message a été transmis immédiatement au Ministre des affaires étrangères de Chypre, M. Kyprianou. A 21 h 45, M. Kyprianou a fait savoir à mon représentant spécial qu'un cessez-le-feu avait été ordonné avec effet immédiat. Bien que ce cessez-le-feu ait été effectif en grande partie, il n'a pas été complet, et des échanges sporadiques de coups de feu ont continué tard dans la nuit du 15 novembre et jusqu'aux premières heures de la matinée du 16 novembre. Cette situation était principalement due au fait que la Garde nationale se livrait à des opérations de nettoyage à Ayios Theodoros après le cessez-le-feu, et elle n'a pris fin qu'après que la Garde eut reçu l'ordre de se retirer sur ses positions de départ.

16. Avant d'entreprendre ces opérations de nettoyage, la Garde nationale avait évacué la population civile du village, hommes, femmes et enfants. La Force des Nations Unies à Chypre a été avisée que ces civils avaient été emmenés dans divers endroits en dehors du village, de manière à être à l'abri du danger. Plus tard, des officiers de la Force ont rendu visite aux habitants de ce village, qui avaient été groupés dans plusieurs endroits et qui, a-t-il été signalé, étaient bien traités.

17. Le 16 novembre, à 03 h 00, mon représentant spécial a appris que le Commandant suprême de la Garde nationale à Chypre (général Grivas) avait reçu l'ordre de retirer avant l'aube toutes ses forces de tous les secteurs occupés pendant les combats, de façon à en revenir à la situation existant au 15 novembre avant 14 h 00. Cette nouvelle a été transmise immédiatement à l'Ambassade de Turquie par mon représentant spécial. Elle a aussi été transmise au Chef d'état-major de la Force des Nations Unies à Chypre, qui était allé à Kophinou pour le compte du Commandant de la Force. Au reçu de cette information, le Chef d'état-major, le Commandant de zone de la Force et le Commandant de la Force pour le district de Kophinou ont rendu visite au Commandant du détachement local de la Garde nationale et ont examiné avec lui ses plans de retrait des troupes. Ces plans prévoyaient que la Garde nationale commencerait à se retirer à 04 h 45. Des dispositions ont été prises pour qu'à 05 h 00, les habitants du village qui avaient été évacués soient remis à la Force. C'est ce qui a été fait, et la Force les a ramenés chez eux.

18. Il avait été très difficile à la Force des Nations Unies de se rendre compte du nombre des victimes au fort du combat, non plus que pendant la nuit qui était tombée sur ces entrefaites. Quand la Force est entrée dans Kophinou et Ayios Theodoros, elle a trouvé, vers 10 heures le 16 novembre, 17 morts non identifiés et 7 blessés. Des dispositions ont été prises en vue d'évacuer les blessés sur Nicosie. La Force a obtenu du gouvernement dans la soirée du 15 au 16 novembre la permission d'envoyer des équipes de secours dans les villages pour donner les premiers soins aux blessés et pour organiser l'évacuation de tous les blessés qu'elle pourrait trouver. Mais la liberté d'action de la Force a été quelque peu restreinte par le fait que les opérations de nettoyage de la Garde nationale se poursuivaient. On ignore encore le nombre exact de victimes. D'après

les derniers rapports communiqués par la Force, 24 personnes avaient été tuées, dont deux Chypriotes grecs. Neuf Chypriotes turcs blessés avaient été évacués par la Force sur l'hôpital chypriote turc de Nicosie.

19. A 15 h 50 le 16 novembre, le Commandant local de la Force à Kophinou a été informé par la Garde nationale qu'à 16 h 15 l'après-midi du même jour, une patrouille mixte, composée de membres de la police chypriote et de membres de la Garde nationale, se rendrait de Skarinou à Ayios Theodoros par la route principale et reviendrait en empruntant la même voie. Heureusement, cette mission s'est déroulée sans incident, et la patrouille était de retour à Skarinou à 17 h 18, laissant dans le secteur grec chypriote d'Ayios Theodoros trois land rovers et 10 à 12 policiers. Tous les éléments de la patrouille appartenaient à la police de Chypre, à l'exception d'un seul, qui était semble-t-il un garde national.

20. A cet égard, il convient de noter que, le 16 novembre, mon représentant spécial avait insisté vivement auprès du Gouvernement chypriote pour que, dans l'atmosphère tendue qui avait suivi les combats de la veille, il s'abstienne, pour le moment, d'envoyer d'autres patrouilles dans le secteur. Le représentant spécial a suggéré qu'en revanche la Force reprenne l'exécution de son plan consistant à rétablir progressivement les patrouilles, qui était accepté aussi maintenant par la partie turque.

21. Le 16 novembre également, le représentant permanent de la Turquie m'a fait tenir un message urgent de son gouvernement concernant la patrouille du 16 novembre à Ayios Theodoros; le Gouvernement turc considérait l'envoi de cette patrouille comme un acte de provocation caractérisée qui pouvait avoir de graves répercussions.

22. Durant les incidents qui ont eu lieu à Ayios Theodoros et Kophinou, deux messages ont été reçus au quartier général de la Force; l'un, émanant du général Grivas, était adressé au Commandant de la Force, et l'autre émanait d'un officier supérieur de l'état-major du général Grivas. Dans le premier message, le général Grivas blâmait la Force de n'avoir pas empêché les troubles. Il déclarait que les Chypriotes turcs avaient ouvert le feu sur la Garde nationale et que cette dernière ne faisait que se défendre. Dans le deuxième message, l'officier supérieur d'état-major de la Garde nationale déclarait que la Garde nationale n'était pas responsable de ce qui était arrivé, et répétait que c'était la Force qui en était responsable parce qu'elle n'avait pas aidé la police de Chypre à faire valoir ses droits. Il avertissait en outre la Force que les nécessités de l'opération en cours obligeraient la Garde nationale à traverser certains secteurs et notamment /

les positions occupées par la Force. Dans sa réponse, le Commandant de la Force a rejeté toute responsabilité concernant les combats qui se déroulaient à ce moment-là à Ayios Theodoros et à Kophinou. En outre, a-t-il ajouté, il ne voyait pas en quoi pouvait se justifier ce que le général Grivas avait qualifié d'action défensive de la Garde nationale. Le Commandant de la Force a insisté sur le fait que les positions occupées par la Force ne devaient pas être utilisées par la Garde nationale. Il a protesté de la façon la plus énergique contre le fait que des soldats de la Force avaient été désarmés de force et de propos délibéré, et que l'équipement de radio de la Force avait été mis hors d'état de fonctionner. Il a exigé que des ordres soient immédiatement donnés pour assurer la cessation complète de ces excès contre la Force. Le Commandant de la Force a conclu en demandant une fois de plus qu'un cessez-le-feu soit ordonné immédiatement afin d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines. Au cours de mes entretiens avec les représentants de Chypre et de la Grèce mentionnés aux paragraphes 13 et 14 ci-dessus, j'ai également rejeté comme non conforme aux faits l'affirmation du général Grivas selon laquelle la Force était responsable des troubles.

23. Il est regrettable qu'au cours de ces incidents, et bien que le Commandant de la Force ait demandé que l'on ne s'approche pas des postes d'observation de la Force, la Garde nationale ait occupé des positions devant certains postes ou tout à côté, mettant ainsi en danger le personnel de la Force en attirant sur lui les coups de feu. En outre, une grande partie des effectifs de la Force qui se trouvaient dans ce secteur ont également essuyé le feu de la Garde nationale durant la plus grande partie de l'après-midi du 15 novembre; les postes d'observation, les constructions et les tentes de la Force ont été atteints par des balles. Dans un poste d'observation de la Force, la cuisine a été détruite par un tir de mortier et de nombreux projectiles de mortier et d'artillerie sont tombés tout près du quartier général de district de la Force, dans le camp de Kophinou. Il n'y a heureusement pas eu de blessés dans les rangs de la Force. Il y a eu d'autres incidents au cours desquels la Garde nationale a délibérément endommagé les installations de radio de la Force de façon à les rendre inutilisables, tandis que, dans un poste d'observation, les soldats de la Force des Nations Unies ont été désarmés de force par la Garde nationale; leurs armes, qui leur ont été arrachées, n'ont pas été rendues en dépit de demandes pressantes.

24. Vu l'importance de l'opération d'Ayios Theodoros et la rapidité de son exécution, il est clair que la Garde nationale avait prévu qu'elle aurait lieu au moindre signe d'opposition de la part des Chypriotes turcs. Le fait que plusieurs patrouilles se soient succédé à de courts intervalles n'est pas habituel et a joué sans doute un rôle important dans les événements qui ont suivi.

25. Selon les derniers rapports reçus de la Force des Nations Unies, l'action militaire a désormais cessé, la Garde nationale s'est retirée, le 15 novembre, à 14 heures, sur les positions qu'elle occupait avant le déclenchement des incidents, et les villageois chypriotes turcs sont rentrés chez eux. Il incombe à toutes les parties de faire tout leur possible pour aider à rétablir la paix et le calme dans le secteur atteint par les troubles et de coopérer pleinement avec la Force des Nations Unies pour que ne se reproduisent pas des incidents aussi déplorables et dénués de sens, qui ne peuvent avoir que des répercussions fâcheuses sur la détente qu'avaient créée certains faits récents.
